



**Conseil d'administration du 09 décembre 2025**

**Délibération n° 25/37**

**Livret de sensibilisation à la lutte contre les violences, harcèlements sexistes et sexuels**

**L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre,**

**Le conseil d'administration, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni sur invitation de la présidente.**

**VU**

- Le code général de la fonction publique notamment son article L135-6 ;
- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L1431-4 ;
- Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
- La circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;
- La charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexistes ;
- Les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite » ;
- Le règlement intérieur à destination des agents de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite » ;
- La délibération de l'EPCC n° 25/04 du 04 février 2025 portant sur la nomination de la référente VHSS ;
- L'avis favorable du comité social territorial en date du 02 décembre 2025.

**CONSIDERANT**

- La proposition de livret annexée à la présente délibération

**La présidente,**

**EXPOSE**

L'article L135-6 du code général de la fonction publique rend obligatoire la mise en place par les employeurs publics de dispositifs de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral et de discrimination.

A été nommée, après approbation par le conseil d'administration, madame Mariane MINJOU en tant que référente VHSS (Violences et Harcèlement sexistes et sexuels). Elle a été formée à ce rôle auprès d'un organisme agréé.

A la suite de sa formation et d'un travail concerté avec la direction et les membres du CST, a été rédigé un livret de sensibilisation à destination des agents et des usagers de l'établissement. Ce livret s'inscrit dans le cadre et l'esprit du projet d'établissement.

### DÉCIDE

**Article 1 : D'approuver la publication du livret de sensibilisation aux violences, harcèlements sexistes et sexuels.**

Membres	16
Votants	9
Suffrages exprimés	12
Votes pour	12
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée  
 Rejetée

Fait à La Courneuve, le 09 décembre 2025

Zakia Bouzidi  
Présidente du conseil d'administration

